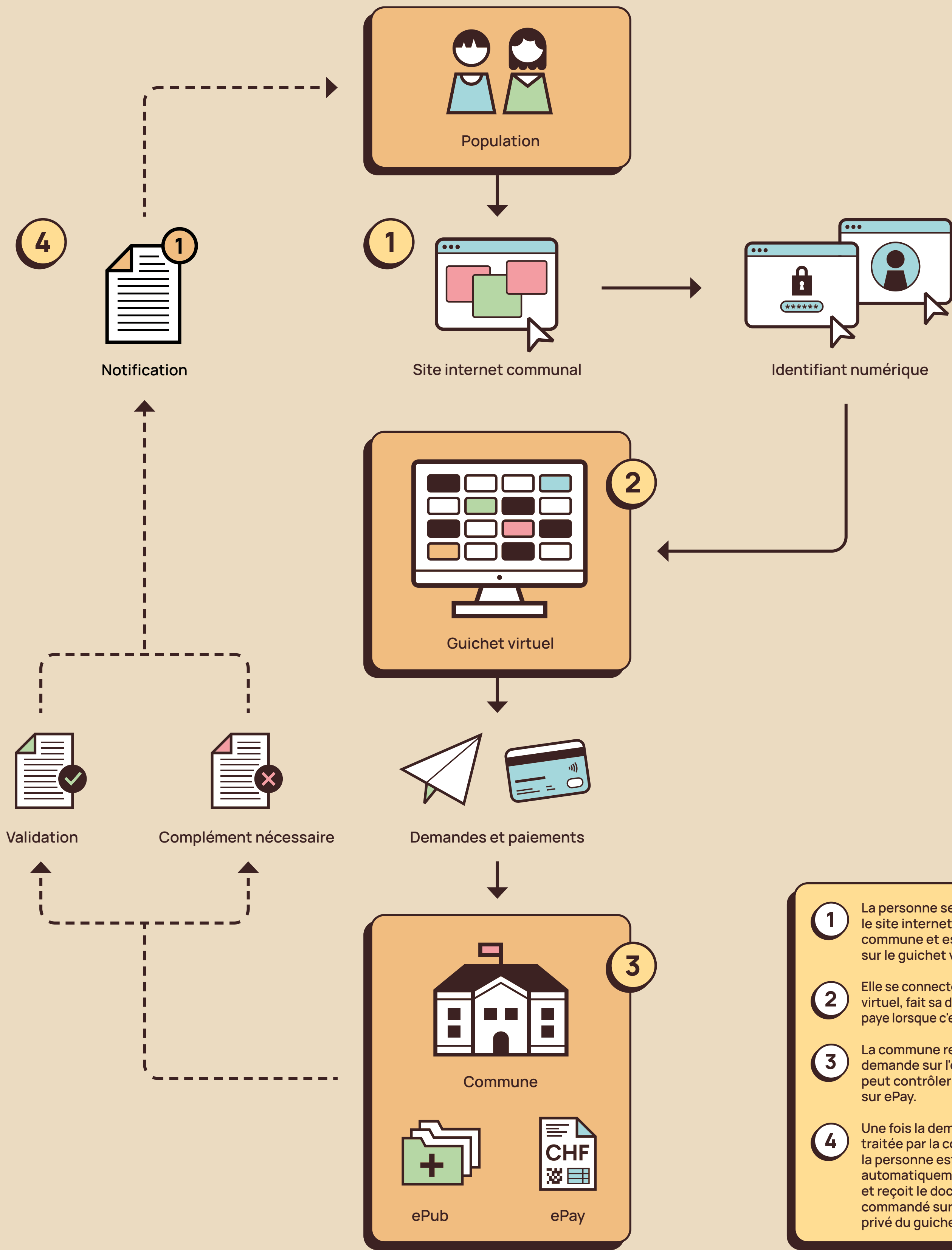


Comment fonctionnent les démarches administratives sur le guichet virtuel ?



- 1 La personne se rend sur le site internet de sa commune et est redirigée sur le guichet virtuel.
- 2 Elle se connecte au guichet virtuel, fait sa demande et paye lorsque c'est nécessaire.
- 3 La commune reçoit la demande sur l'outil ePub et peut contrôler le paiement sur ePay.
- 4 Une fois la demande traitée par la commune, la personne est automatiquement informée et reçoit le document commandé sur son compte privé du guichet virtuel.



Comment accéder aux applications de gestion du guichet virtuel ?

